

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSE :
Cap-Santé, Comté
de Portneuf,
Canada.

ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
3 centins le nu-
méro.



QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^{ie}

SOMMAIRE :

Apostolat de la prière, 169.—A propos des funérailles d'un protestant, 169.—Théologie populaire, 170.—Le R. P. Lacasse et M. David, 172.—A vendre à prix réduits, 173.—L'Alliance Française, 173.—Bulletin des missions, 173.—L'antipape Luciferien, 174.—Les médecins et les malades, 175.—La Vénérable mère Marie de l'Incarnation Religieuse Ursuline et Première Supérieure du monastère de Québec, 176.—A travers le monde des nouvelles, 180.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vépres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vépres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vépres à 2 h. ; Sermon et Salut à
6½ h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 6½ 7 et 8 h.
—Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme
à 1 h.—Vépres à 2 h.— Archicon-
frérie à 6½ h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vépres à 2 h. et Archiconfrérie à
6 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

OCTAVE ROUSSEAU, PEINTRE - DÉCORATEUR,
avantageusement connu du public
et pouvant fournir les meilleures
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

WALKER'S INTERNATIONAL ATLAS



Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons
sûrement le recommander.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour ces Eglises d'Espagne et de Portugal, si glorieuses et méritantes, afin qu'elles gardent le rang d'honneur que leur assigne un admirable dévouement à tous les intérêts de votre culte et de votre règne. Ainsi soit-il

A propos des funérailles d'un protestant

La *Patrie* a publié dans son numéro du 3 novembre la lettre suivante :

« J'assistais hier aux funérailles de feu sir J. C. Abbott. Il y avait foule. Les catholiques de toutes les nuances politiques y étaient en aussi grand nombre que les protestants et ont assisté au service funèbre tenu dans la cathédrale anglaise sur le corps du regretté défunt. C'était un hommage rendu à la mémoire d'un citoyen distingué et un devoir social rempli envers une famille en deuil.

« Pourquoi donc existe-t-il un mandement défendant aux catholiques de Montréal d'acquiescer ainsi leurs derniers devoirs vis-à-vis leurs concitoyens protestants ? Je ne sais pas quelles sont les peines édictées contre les désobéissants, mais il est certain que les catholiques intelligents n'en font aucun cas et bravent la punition.

« C'est extraordinaire et humiliant. La meilleure chose à faire ne serait-elle pas de rappeler ce mandement qui est devenu lettre morte et afflige inutilement des catholiques sincères ? »

L'ignare correspondant du journal anticlérical signe « catholique. » Il est trop modeste vraiment ! Les catholiques de cette trempe devraient toujours signer « Catholique orthodoxe. »

Le décret XIX du sixième concile de Québec que cette âme candide confond avec un mandement, défend aux catholiques d'assister, non pas à la partie civile des funérailles d'un protestant, mais à la partie religieuse. De plus, il oblige les catholiques de toute la Province ecclésiastique de Québec. La raison en est bien simple : c'est que la communication *in divinis* avec les hérétiques est défendue.

Ce document jette une lueur sinistre sur les courants démoralisateurs qui circulent au sein de nos populations catholiques.

Théologie populaire

Dieu donna instruction à Moïse d'ordonner à tous les Israélites de tuer un agneau, pendant une nuit qu'il désignait, de teindre leurs portes avec le sang de cet agneau, de le faire cuire, et de le manger, debout, prêts à partir pour un voyage. (Exode XIII).

Cet agneau fut appelé l'agneau pascal, et à partir de cette époque les Israélites devaient le manger tous les ans, à peu près dans le temps de Pâques, en souvenir de cet événement. Cette nuit là, Dieu envoya donc un ange qui tua tous les premiers nés, tant parmi les hommes que parmi les animaux, c'est-à-dire qu'il mit à mort l'enfant le plus âgé de la maison, et si le frère était le premier né dans la famille de son frère, il était, lui aussi, mis à mort. Il en fut de même pour les animaux.

Dans chaque maison d'Égypte, il y avait un cadavre, tandis qu'il n'y en avait pas un seul chez les Israélites, car l'ange avait épargné toutes les maisons dont les portes étaient teintes du sang de l'agneau. Cet événement appelé la Pâques a toujours été célébré par le peuple de Dieu. Cet agneau pascal était une figure de Notre Seigneur, car de même que le sang de l'agneau a sauvé les Israélites de la mort, de même le Sang de Notre Seigneur nous a sauvés de la mort éternelle, c'est-à-dire de l'enfer.

Après cette nuit terrible, Pharaon permit au peuple de s'en aller avec Moïse, mais les Israélites étaient à peine rendus sur les bords de la Mer Rouge, qu'il se repentit de les avoir laissés partir, et il envoya une armée à leur poursuite. Ils se trouvaient à ce moment dans une position périlleuse : la mer devant eux, et l'armée de Pharaon qui s'avancait par derrière, mais Dieu leur fournit les moyens de se sauver. Sur son ordre, Moïse étendit sa

baguette sur les eaux qui s'ouvrirent immédiatement, et permirent aux Israélites de passer à pied sec (Exode XIV).

Pharaon voulut les suivre, mais lorsqu'il se trouva avec son armée sur le lit desséché de la mer, les eaux se refermèrent et ils furent tous noyés. Les Israélites commencèrent alors leur grand voyage de quarante années à travers le désert où Dieu les nourrissait avec la manne. Pour les guider, il leur envoya une nuée qui les protégeait pendant le jour contre les ardeurs du soleil, et les éclairait pendant la nuit. Le désert n'était pas tellement vaste qu'il fallût quarante ans pour le traverser, mais comme le peuple, malgré tout ce que Dieu avait fait pour lui, avait encore péché dans le désert, il fut condamné à y demeurer jusqu'à la nouvelle génération que Josué, successeur de Moïse, devait conduire dans la terre promise.

Ces événements peuvent servir à nous apprendre que Dieu punit toujours ceux qui le méritent, malgré son amour et les grandes choses qu'il peut souvent avoir faites pour les sauver ; mais il attend son heure pour les châtier.

Les Israélites, comme nous l'avons dit, venaient chaque année de toutes les parties du pays célébrer la Pâque au temple de Jérusalem. Ce fut pendant une de ces fêtes que Notre Seigneur fut mis à mort, et pendant une fête du même genre que saint Pierre prêcha au peuple après la mort de Notre Seigneur. Il ne parla qu'en une seule langue, et néanmoins il se fit comprendre de tous ses auditeurs qui parlaient divers langages, (Acte des Apôtres II, 6).

C'était le don des langues que le Saint-Esprit avait donné aux Apôtres en descendant sur eux. Un exemple fera mieux comprendre : Si un orateur, adressant la parole en français, à un auditoire composé de personnes venant de différents pays, et ne parlant que leur idiome national, allemand, anglais, espagnol, italien, etc., parvenait à se faire comprendre de ses auditeurs qui s'imagineraient entendre chacun leur langue maternelle, on dirait que cet orateur a le don des langues, et que, comme les Apôtres il l'a reçu par un miracle.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, Dieu a fait plus de miracles qu'il n'en fait maintenant, parce qu'alors ils étaient plus nécessaires, soit pour faire connaître l'Eglise davantage, soit pour prouver qu'elle est la seule véritable et qu'elle tient de Dieu son pouvoir et son autorité, choses que les pays chrétiens peuvent maintenant connaître sans miracle. Le Saint-Esprit communiquait quelquefois ces dons particuliers, comme le don

des langues, à certains chrétiens des premiers siècles lorsqu'ils recevaient la Confirmation ; mais ce don n'était pas une conséquence nécessaire de la Confirmation, et il était donné seulement pour prouver la puissance de la vraie religion. Ceux qui avaient entendu prêcher saint Pierre rapportèrent à leurs compatriotes ce qu'ils avaient vu et entendu, et ces derniers étaient prêts à recevoir l'Évangile lorsque les Apôtres vinrent le leur prêcher.

Le R. P. Lacasse et M. David

Le R. P. Lacasse fait face à ses détracteurs avec une intrépidité qui lui fait honneur et que tout le monde admire.

A M. David, qui s'était plaint amèrement de certains passages de sa dernière *Mine*, il vient de prouver qu'il ne l'a pas lue, ou qu'il l'a mal lue, s'il est de bonne foi.

La sortie de M. David n'a pas eu l'effet qu'il en attendait, et, bon gré malgré, il lui faut retraiter avec son petit bonheur.

Le *Manitoba* lui a reproché son ignorance de certains faits dont il parle ; la *Semaine Religieuse* de Québec a relevé quelques unes des appréciations très étranges dont sa lettre est émaillée ; et le P. Lacasse, après avoir mis à néant la première des assertions de M. David, l'informe que les autres sont aussi fausses, comme il le démontrera dans sa cinquième *Mine*, actuellement en préparation.

L'espace nous permet seulement la reproduction du passage suivant de la lettre du P. Lacasse :

« M. L.-O. David est libre de penser de mon livre ce qu'il voudra et de demander aux Evêques d'en empêcher la vente, mais qu'il daigne me lire auparavant, — ça l'empêchera de me calomnier et lui donnera plus de force auprès des prélats qui, eux, m'ont lu.

« Il est étonnant d'entendre M. David se plaindre que le clergé le persécute. Est-ce qu'un prêtre n'est pas aussi libre d'apprécier ses écrits de l'*Opinion Publique* ou du *Bien Public*, sans parler de la *Tribune*, que n'importe quel greffier est justifiable d'apprécier les miens ? Un prêtre ne serait-il plus libre de donner son opinion sur les troubles de « 37 » et de venger Mgr Lartigue des insultes qu'une feuille publique lui a lancées à la figure ? Si un laïque a ce droit, pourquoi le refuserait-on au prêtre ? Celui-ci ne pourrait donc plus écrire pour venger son Evêque. ! »

A VENDRE A PRIX RÉDUITS

LE CALENDRIER DU DIOCÈSE DE QUÉBEC tel que publié à l'Imprimerie Générale A. Côté et C^{ie} depuis 47 ans, sans interruption, est maintenant prêt pour 1894. Il renferme, outre les matières ordinaires, des éphémérides pour chaque jour.

En vente chez les éditeurs et chez la plupart des libraires.

L'Alliance Française

M. le général Parmentier, président de l'Alliance, a prononcé, le 22 mai dernier, à la Sorbonne, un discours dans lequel il a fait connaître le caractère de cette société. Nous citons ses paroles : « Ce que je tiens particulièrement à bien préciser, c'est que l'*Alliance française* est une société *privée*, absolument indépendante de toute attache officielle, indépendante aussi de toute préoccupation politique, religieuse ou philosophique. Son seul souci est la diffusion de la langue et par elle de l'influence française dans le monde ».

On nous plaindra sans doute, en certains quartiers ; mais la très grande indépendance de cette société, nous l'avouons franchement, ne nous dit rien qui vaille.

Quant à la diffusion de la langue et par elle de l'influence française dans le monde, nous aimons mieux compter pour cette excellente besogne, sur les essais de missionnaires catholiques que la France ne cesse d'envoyer sur tous les points du globe.

Sachant qu'au temps de sa jeunesse la Franc-maçonnerie se prétendait aussi innocente, se donnait le caractère de société purement philanthropique, presque dans le même jargon, on nous permettra donc de dire, à propos de l'*Alliance Nationale* : « la méfiance est mère de la sûreté. »

Bulletin des missions

« Il y a, dit le Vicaire des missions, 14,000 sauvages dans le seul diocèse de Saint-Boniface, et là-dessus il faut nombrer 6,000 *païens* qui adorent les faux dieux ou les démons, le tonnerre, les oiseaux ou les bêtes sauvages. Ces chiffres sont fournis par les *livres bleus*.

« L'heure de la conversion semble avoir sonné pour ces malheureux enfants de la prairie ou des bois ; chaque jour des païens demandent le baptême pour leurs enfants ou pour eux-mêmes.

« Si j'avais encore douze missionnaires, a-t-il ajouté, je pourrais les préparer immédiatement à l'évangélisation des sauvages. »

Le compte-rendu du pro vicaire apostolique du Su-tchuen occidental, Chine, accuse, pour l'année qui vient de s'écouler : 32,000 enfants de païens, ondoyés à l'article de la mort, 1,560 d'adultes, 25,000 communions pascales et 36,000 communions annuelles.

18 missionnaires et 18 religieuses de la Société des Missions Africaines de Lyon, ont quitté la France, dans les derniers mois, pour la côte de Bénin, le Dahoméy, et les préfectures du Niger, du Delta Egyptien et de la côte d'Or.

Huit missionnaires de la Société de Marie se sont embarqués à Marseille, le 3 novembre, à destination de l'Océanie.

Du mois de janvier au mois d'août, vingt-sept sœurs de la Congrégation Saint-Joseph de Cluny, sont parties pour diverses missions.

Le 3 novembre, six religieuses de Notre-Dame des Missions, dont la Maison-Mère est à Lyon, se sont embarquées pour la Nouvelle-Zélande.

Ces chiffres démontrent que la France ne cesse pas d'être une pépinière d'apôtres.

L'antipape Luciférien

On est généralement sous l'impression que Adriano Lemmi est juif. Il n'est cependant pas juif de naissance. Il est né catholique, il a été baptisé, et il s'est fait juif par haine du catholicisme, en 1846, à Constantinople.

Voici son extrait de baptême, que nous empruntons à la *Croix de Reims* :

« Archives de la cathédrale de Livourne. Il est attesté par moi soussigné curé de la cathédrale, que du Livre des Baptisés en l'année 1822, il résulte que le jour du 30 avril 1822, naquit : « Joseph-Antoine-Adrien-Léonidas, (fils) de monsieur Fortuné « (fils de monsieur Jacques-Esprit Lemmi) et de madame Thérèse « (fille de monsieur Gaëtan Merlini), mariés, de Livourne ; il fut « baptisé le jour du 2 mai 1822 ; et fut parrain : monsieur Ni- « colas Lemmi.

« (Signature de M. l'abbé Pietro Boccaci, vicaire de la cathédrale, préposé aux archives.) »

Il est donc doublement renégat.

Les médecins et les malades

Au moyen-âge, le Pape Innocent III promulgua une constitution obligeant les médecins d'avertir les malades de remplir leurs devoirs religieux, dès qu'ils sont appelés pour les soigner. Le Souverain-Pontife s'exprimait ainsi :

« Comme la maladie corporelle provient parfois du péché, selon cette parole du Seigneur au malade qu'il avait guéri : *Allez et ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive pire*,—nous statuons par le présent décret, et nous ordonnons rigoureusement aux médecins appelés auprès des malades, de les avertir et de les amener avant toute chose à appeler le médecin de l'âme, afin que, lorsque celui-ci aura pourvu à la santé spirituelle de l'infirmes, le médecin du corps puisse plus efficacement pourvoir à la santé corporelle, et que—la cause cessant—l'effet cesse. Parmi les divers motifs qui nous portent à promulguer ce décret, il y a celui-ci que certains malades,—lorsque les médecins les engagent dans le cours de la maladie à pourvoir au salut de leur âme,—tombent dans le désespoir, ce qui les expose plus facilement à un danger de mort. En conséquence, si quelque médecin vient à transgresser la présente Constitution, l'entrée de l'église doit lui être interdite, jusqu'à ce qu'il ait expié sa faute d'une manière suffisante. »

La Pape saint Pie V renouvela cette Constitution d'Innocent III et prescrivit des mesures pour en assurer l'exécution.

Il exhorta les princes chrétiens à prêter leur appui aux évêques pour la faire observer, et leur ordonna même de punir les contrevenants par des peines temporelles.

En 1725,—cette date se rapproche de notre temps,—le Pape Benoît XIII confirma et renforça les Constitutions édictées par ses prédécesseurs Innocent III et saint Pie V contre les médecins qui ne remplissent pas à l'égard des malades leur devoir de l'ordre spirituel ; voici un extrait fort intéressant de la circulaire envoyée aux évêques par son ordre :

Voilà ce que l'on faisait autrefois et ce que font encore les médecins qui ont le sentiment de leur responsabilité et qui n'oublient pas que le malade est composé, non seulement d'un corps, mais aussi d'une âme.

D'ailleurs, c'est le meilleur moyen de calmer le malade, et de rendre efficaces les soins du médecin ; c'est, d'autre part, le plus grand bien que le médecin, qu'on appelle évidemment comme un ami, puisse procurer à celui qu'il doit soigner.

**La Vénérable mère Marie de l'Incarnation Religieuse Ursuline
et Première Supérieure du Monastère de Québec (1)**

Sa Naissance

C'est à Tours, que naquit Marie Guyart, le 28 octobre 1599. Par sa mère, elle était alliée aux Babou de la Bourdaisière, et par son père elle appartenait à une famille d'honnêtes artisans. Florent Guyard, simple boulanger, était très estimé de ses concitoyens ; quant à la mère de la Vénérable, Jeanne Michelet, c'était une personne dont la piété valait encore mieux que les quartiers de noblesse.

Son Enfance

Dès son enfance, Marie Guyart se donna pleinement à Dieu et en fut récompensée comme elle le raconte elle-même : « Je n'avais qu'environ sept ans, lorsqu'une nuit, pendant mon sommeil, il me sembla que je voyais le Ciel ouvert et Notre Seigneur descendant vers moi. Le plus beau des enfants des hommes, avec un visage plein d'une douceur et d'un attrait indicible, m'embrassa, et me baisant amoureusement me dit : Voulez-vous être à moi ? Je lui répondis : Oui ; et, ayant eu mon consentement, il monta au Ciel. » A partir de ce moment, elle éprouva un goût prononcé pour la prière, et fut constamment fidèle à cet attrait, au point que tous ceux qui en furent témoins étaient étonnés de voir un si grand amour de la solitude et de recueillement dans une jeune fille de son âge. On lui avait mis entre les mains, pour la récréer, des livres qui traitaient de choses vaines et futiles : elle y renonça de son propre mouvement et ne voulut plus faire d'autres lectures que celles des livres de piété.

L'on remarquait encore en elle une grande charité pour les pauvres, surtout quand ils étaient malades. Elle les servait de ses mains et leur donnait tous les soins dont elle était capable. Rien ne la rebutait ; sans dégoût aucun, elle mangeait leurs restes et suivant ses propres expressions, elle eût volontiers accepté leur état de souffrance pour les en délivrer.

Son Mariage

De pareilles dispositions sont le plus souvent des préludes de vocation à la vie religieuse : aussi, dès l'âge de quatorze ans, Marie Guyart laissa en avoir l'intention de se consacrer à Dieu et voulut entrer chez les Bénédictines de Beaumont-lès-Tours. Cette affaire n'eut aucune suite, car ses parents manifestèrent une volonté déterminée de la marier. Un parti que l'on jugea avantageux s'étant présenté, alors qu'elle avait dix-sept ans, elle se soumit par esprit d'obéissance à ceux qui pour elle tenaient la place de Dieu.

Le mari qu'on lui avait choisi, Claude-Joseph Martin, était fabricant de soieries et appartenait à une bonne famille de Tours. Tout en veillant soigneusement sur sa maison, la jeune femme conserva avec Dieu l'union la plus intime. Comme le commerce de son mari nécessitait l'emploi de nombreux ouvriers, elle y vit un moyen de faire honorer le saint nom de Dieu : « Elle ne se contentait pas, remarque son fils, de pourvoir aux besoins corporels des domestiques ; elle prenait encore plus soin de leurs âmes. Elle les catéchisait, les instruisait des vérités de la foi et de leurs devoirs de chrétiens.

(1) Résumé de la vie de la Vénérable Mère de l'Incarnation, publiée par M. G. Paillart, imprimeur-éditeur.

Elle devient veuve

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis son mariage, quand Dieu rompit les liens qui l'attachaient au siècle. Son mari lui fut enlevé par la mort, lui laissant un enfant de six mois. A cette première épreuve vinrent s'en ajouter plusieurs autres : en peu de jours, la pieuse veuve se vit réduite à un dénuement presque absolu, causé par des désastres imprévus et des procès dont elle eut à solder tous les frais. Mais s'élevant au-dessus des sentiments de la nature, elle essuya ses larmes et ne songea plus qu'à remplir les desseins de Dieu sur elle.

Plusieurs excellents partis se présentèrent inutilement ; car les grâces nouvelles répandues dans son âme et un attrait plus vif pour l'oraison lui donnaient à entendre que Dieu voulait être désormais l'unique objet de son amour. Une vision dont elle fut favorisée à cette époque le lui fit comprendre encore mieux. Au mois de décembre 1620, en pleine rue, comme elle repassait dans son esprit les paroles de l'Écriture : « J'ai mis en vous mon espoir, Seigneur, je ne serai pas confondue ; » saisie d'un ravissement subit, elle se vit plongée dans une mer de sang, et il lui fut dit que ce sang était celui de Jésus-Christ répandu pour ses péchés. En même temps, un sentiment inoui de repentir et d'amour pour Dieu remplit toute son âme. A partir de ce moment, elle résolut de ne plus donner une seule pensée au monde, mais de ne s'occuper que de Dieu et de sa propre perfection.

Son séjour chez son père

Dans ce but, elle se hâta de mettre ordre à ses affaires : puis, choisissant un vêtement de forme bizarre, elle se retira chez son père pour y vivre dans une profonde solitude. Tout au haut de la maison péternelle, il y avait un appartement incommode et peu accessible, la pieuse veuve s'y logea ; son premier soin fut de se ménager un oratoire où elle pût prier au gré de son cœur. Là, séparée de tout, même de son fils, elle était bien véritablement seule avec Dieu. Là, elle priait sans cesse, pleurant ses péchés et châtiant rigoureusement son corps. Elle renonça dès lors à l'usage du linge et y substitua la serge comme moins agréable aux sens.

Cette vie de pénitence ne lui fit pas oublier les œuvres de charité : elle allait à la recherche des pauvres affligés de plaies et d'ulcères, les amenait chez elle, puis, se mettant à genoux comme devant Jésus-Christ lui-même, elle leur donnait tous les soins que peut inspirer la plus tendre charité.

Son séjour chez sa sœur

La servante de Dieu semblait destinée à passer sa vie dans cette paisible retraite, et Dieu, de son côté, paraissait y applaudir, et cependant sa Providence la voulait ailleurs. « Après un an de solitude, dit-elle, Dieu m'en retira pour me mettre chez une de mes sœurs qui se trouvait surchargée d'affaires temporelles. Son mari et elle me désiraient pour leur aider à porter ce fardeau. »

Sa position, dans la maison de sa sœur, n'avait rien de bien enviable. Comme elle cachait volontiers ses aptitudes pour les affaires, on la croyait bonne tout au plus, suivant son expression, « à être la servante des serviteurs et des servantes de la maison. » — Pendant l'espace de trois ou quatre ans, ajouta-t-elle, je fis constamment la cuisine, endurant de grandes incommodités, mais

plus j'y souffrais, plus Notre Seigneur me comblait de ses consolations et récompensait mes services par ses faveurs et ses grâces.

A nulle époque de sa vie, en effet, la pieuse veuve ne fut plus comblée de bienfaits célestes, bienfaits d'une nature tellement relevée qu'il n'y a que les personnes versées dans la spiritualité qui en pourraient comprendre les détails. Qu'il suffise de citer cette admirable vision de la Sainte Trinité qui, au témoignage de son fils, est la plus remarquable qu'elle ait eue. Voici le récit qu'elle en fait elle-même : « Un matin, qui était la seconde fête de la Pentecôte [1624], lorsque j'entendais la messe dans la chapelle des RR. PP. Feuillants, je regardais sans dessein de petites images de chérubins qui étaient au bas des cierges ; tout à coup mes yeux furent fermés et mon esprit élevé et absorbé dans la vue de la Très Sainte et Auguste Trinité. Cette impression était sans forme ni figure, mais plus claire et plus intelligible que toute lumière. En un mot, je vis le divin commerce que les trois Personnes Divines ont ensemble : l'Intelligence du Père qui, se contemplant lui-même, engendre son Fils de toute éternité, et l'amour mutuel du Père et du Fils qui produit le Saint-Esprit..... » Et la servante de Dieu continue de la sorte en se servant d'expressions très sûres, pour rendre compte de ce que la théologie renferme de plus ardu au sujet de la Sainte Trinité. Comment, humainement, expliquer qu'une jeune femme dont les connaissances religieuses devaient nécessairement être fort restreintes, pût parler de la sorte sans faire quelque erreur de doctrine !

Son entrée au monastère des Ursulines de Tours

On comprend que Dieu n'ait pas voulu laisser dans le monde et livrer pour toute sa vie à des travaux matériels, une âme à laquelle il accordait de pareils privilèges. Le moment approchait où cette longue préparation à la vie religieuse allait recevoir sa récompense. Dix années entières s'étaient passées au milieu des tribulations les plus grandes, lorsque la Vénérable annonça à sa sœur qu'elle se proposait d'entrer en religion. A cette nouvelle, une véritable tempête de protestations s'éleva autour d'elle. Son beau-frère et sa sœur furent les premiers à témoigner leur mécontentement, l'accusant de cruauté à l'égard de son fils ; mais la résolution de la servante de Dieu était irrévocable. Son choix s'était fixé d'abord sur le monastère des Feuillantines de Paris, mais Dieu avait d'autres desseins et inclina son cœur vers l'Ordre de Saint-Ursule, établi en France depuis vingt ans et qui venait de fonder une maison à Tours.

La pieuse veuve fut reçue à bras ouverts au cloître où sa grande réputation de vertu l'avait précédée ; et le 25 janvier 1631, quittant son vieux père en larmes et son fils consterné, elle franchit le seuil du monastère en bénissant Dieu qui l'appelait enfin à lui.

Le fils de la servante de Dieu avait semblé se résigner d'assez bonne grâce à la séparation de sa mère, mais il ne tarda pas à changer d'avis, et ses escapades mirent bientôt tout le monastère en émoi. Écoutons-le raconter cet épisode de sa carrière. « On bâtissait alors le couvent et comme à cause des ouvriers les portes étaient souvent ouvertes, il prenait adroitement ce temps pour entrer afin de chercher sa mère. Tantôt il se trouvait au jardin avec les religieuses, tantôt il pénétrait dans les cours les plus intérieures de la maison. Quelquefois, voyant le guichet de la Communion ouvert pendant la Messe, il y passait la tête et essayait d'entrer dans le chœur ; d'autres fois il y jetait son manteau ou son chapeau pour attirer l'attention de sa mère. Un

jour, accompagné d'un bon nombre de petits camarades armés de pierres et de bâtons, il court au monastère ; et là, tous ensemble frappent, poussent des cris et font un aussi grand vacarme que possible. Au milieu de tout ce bruit, la pauvre novice distingue une voix qui lui va au cœur, c'est celle de son fils : « Rendez-moi ma mère ! ». Elle crut que c'en était fait à jamais de sa vocation d'Ursuline et que les religieuses, fatiguées de ces désagréments, la prieraient de se retirer ; mais il n'en fut rien. Du reste, l'éloignement de l'enfant, placé au collège de Rennes, mit fin au désordre. »

Rien de plus édifiant que la conduite de la servante de Dieu au Noviciat ! Elle agissait avec les novices dans un esprit de simplicité qui ravissait tout le monde et se faisait plus enfant que les dernières d'entre ces jeunes filles.

Sa profession

Deux ans après son admission, le 25 janvier 1633, la vertueuse novice fut admise à faire Profession, et Dieu lui envoya pour affermir sa marche vers la perfection, un directeur de grand mérite, le P. de la Haye.

Au bout de ces deux ans, la Communauté reconnaissant son rare mérite, la nomma sous-maitresse du Noviciat, avec mission de donner toutes les instructions qui se font régulièrement aux novices. « Elle s'acquittait de ce devoir, dit son fils, avec un zèle qui mettait la ferveur dans toute la maison. » Ces nouvelles fonctions réveillèrent en elle l'ardeur d'un sentiment qu'elle avait déjà éprouvé dès sa plus tendre enfance, celui du zèle pour le salut des âmes, d'où devait découler plus tard sa vocation pour le Canada.

Voici, du, du reste, une vision qu'elle eut vers cette époque et dont elle ne comprit le sens que plus tard : « Une nuit, après un colloque très intime avec mon céleste Epoux, je m'endormis, et pendant mon sommeil, je vis en songe, auprès de moi, une dame que j'avais rencontrée, je ne sais par quel hasard, je la pris par la main et l'amenaï avec moi, marchand à grands pas et avec bien de la fatigue, parce que nous avions des obstacles très difficiles à surmonter pour arriver où nous aspirions. » Parvenues enfin à une petite église où se trouvait la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, les deux compagnes aperçurent au loin un très grand pays, plein de montagnes et de vallées, mais couvert de brouillards épais, sauf un tout petit édifice qui servait d'église à tout le pays. La servante de Dieu vit la sainte Vierge se pencher plusieurs fois vers son Fils comme pour lui parler, et il lui sembla qu'il s'agissait d'elle-même et de ce pays ; puis, la Mère du Sauveur la baisa à trois reprises et elle s'éveilla, l'âme ravie, mais ne comprenant rien à cette faveur.

Au courant de l'année 1635, la même vision lui fut envoyée, mais une circonstance consolante s'y ajouta ; elle entendit clairement une voix qui lui dit : « C'est le Canada que je t'ai montré et il faut que tu ailles y fonder une maison en l'honneur de Jésus et de Marie. » — Ces paroles qui portaient esprit et vie dans mon âme, dit la Vénérable, la réduisirent dans un anéantissement absolu. J'eus néanmoins assez de force pour répondre : O Dieu éternel ! vous pouvez tout et moi je ne puis rien. »

Visite de M^{me} de la Peltrie au monastère de Tours

Dien, cependant, préparait les voies qui devaient rendre praticable la mission de sa servante. Une pieuse femme, de noble famille normande, M^{me} de la Peltrie, étant malade au point d'être abandonnée par les médecins, fit à saint

Joseph le vœu solennel de bâtir en son honneur une église au Canada, et d'y consacrer, sous ses auspices, sa fortune et sa vie au service et à l'instruction des filles sauvages. A peine ce vœu prononcé, elle tomba dans un profond sommeil et à son réveil elle se trouva complètement guérie. Il lui fallait, pour accomplir son pieux projet, des auxiliaires, et les RR. PP. Jésuites de Paris, auxquels elle s'adressa, recommandèrent la Mère Marie de l'Incarnation, dont la réputation commençait à se répandre au dehors.

La Communauté de Tours ignorait encore ce qui se passait, lorsque, le 22 janvier 1639, M^{re} de la Peltrie fit annoncer sa visite prochaine. Toute la Communauté était à ce moment en pèlerinage à un petit oratoire, appelé l'Hermitage Saint-Joseph et situé au fond du jardin. Ce fut là que la Supérieure annonça à ses compagnes l'honneur insigne dont le Ciel daignait les favoriser.

La visite de M^{re} de la Peltrie eut lieu le 19 février 1639. La Supérieure, à la tête de sa Communauté, l'attendait à la porte conventuelle et la conduisit processionnellement au Chœur. Là, une courte cérémonie eut lieu, puis toutes les religieuses vinrent, à tour de rôle, se jeter aux genoux de la pieuse veuve, pour solliciter l'honneur de l'accompagner.

Désormais, les événements vont se précipiter. la Mère de l'Incarnation fut choisie la première, et on lui adjoint pour compagne la jeune Sœur Marie de Saint-Bernard, mi-ux connue sous le nom de Sœur Saint-Joseph. Le départ fut fixé au 22 février.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint Pierre du Sud, le 11 ; à Saint-Anas'asie, le 13 ; aux Grondines, le 15.—M. l'abbé Joseph Dion est chargé de la desserte de Saint-Damase, en remplacement du curé, M. Cantin, condamné par le médecin à prendre plusieurs mois d'un repos complet.—L'affaire de Charlebourg touche à sa fin. Les paroissiens ont le bon esprit de renoncer complètement à leur ancien cimetière et de choisir un autre site.—Son Eminence le cardinal Taschereau est parfaitement rétabli de sa dernière indisposition.—*L'Union Libérale* semble avoir compris que son attitude à l'égard du clergé depuis quelques semaines, était loin d'être judicieuse.

France.—La grève des mineurs du Pas-de-Calais, leur a fait perdre 5,800.000 francs, et aux Compagnies 4,950.000 francs.

Nouveau Brunswick.—Le Bureau d'éducation de cette province a modifié les règlements, de manière à empêcher l'enseignement du catéchisme pendant la récréation de midi. On viendra parler encore de l'intolérance des catholiques.

L'Abbé D. GOSSELLIN, curé du Cap-Sante, comté de Portneuf.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 10	décembre.	—II de l'Avent.
Lundi, 11	"	—Saint Damase.
Mardi, 12	"	—T. de la sainte Maison de Lorette.
Mercredi, 13	"	—Jeûne, sainte Lucie.
Jeudi, 14	"	—De l'Octave.
Vendredi, 15	"	—Jeûne, octave de l'Imma. Conception.
Samedi, 16	"	—Saint Eusèbe.

ABONNEMENTS PAYÉS

MM., Saint-Romuald.— M. Q., Sainte Scholastique.— M. L., Montcerf.—
L'hon. L., Mastai.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Québec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe. Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires, Soieries et Passementeries de toutes sortes, Draps mortuaires, Bannières et



Drapeaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Mémos à soutane. Coils en Ivoirine, Barrettes, Ceintures laine ou soie, Huile d'olive. Encens-Charbons, etc. Images et articles religieux en grande quantité.

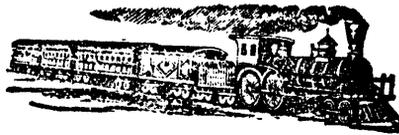
N. B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

**** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ****

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m., samedi seulement.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 5.05 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.